

Fiche vocabulaire 12

Les amortissements

Principe d'indépendance des exercices : la vie des entreprises est découpée en exercices comptables pour lesquels sont établis des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe). Le résultat est déterminé comme la différence entre les produits et les charges de l'exercice. Chaque charge et chaque produit doit être enregistré dans l'exercice auquel il se rapporte

Principe de prudence : il consiste à ne pas transférer sur les exercices futurs les incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat.

Dotation : montant des amortissements de l'exercice.

Amortissement : répartition du montant d'une immobilisation amortissable selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Valeur nette comptable : valeur d'acquisition de l'immobilisation - cumul des amortissements.

Plus et moins-value : résultat (gain ou perte) réalisé par une entreprise suite à une vente d'immobilisation. Calcul : 775 - produit de cession des éléments d'actif
moins 675 - valeur nette comptable.

Linéaire : méthode d'amortissement qui se base sur la **durée d'utilisation** du bien.

Unités d'oeuvre : méthode d'amortissement qui se base sur la **consommation des avantages économiques** du bien.

Composant : élément d'une immobilisation ayant une utilisation ou un rythme de consommation des avantages économiques différent de l'immobilisation dans son ensemble.

La valeur résiduelle de l'immobilisation : La valeur résiduelle est le prix de cession que pense en retirer l'entreprise à la fin de son utilisation.

La date de mise en service : C'est la date de début de consommation des avantages économiques attendus. C'est cette date qui sert de point de départ pour le calcul d'un prorata temporis en cas d'amortissement linéaire.

La durée d'utilisation : c'est la durée pendant laquelle l'entreprise va consommer les avantages économiques attendus de l'usage de l'immobilisation.

Le taux d'amortissement : lorsque l'entreprise retient des unités de temps pour constater la consommation des avantages économiques attendus,

le taux d'amortissement sera égal à $\frac{1}{\text{Durée d'utilisation}} * 100$ (ex : $\frac{1}{4} * 100 = 25\%$).

La base amortissable : Coût d'acquisition - valeur résiduelle. Elle reste identique pendant toute la durée d'utilisation de l'immobilisation.